



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 21 Mars 2017

Question n°5

**Election des Vice-Présidents**

L'an deux mille seize, le **21 Mars** à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Mars 2017

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 4 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Etaient présents** : Maurice COURTOIS, Emle EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Hervé GUIOT, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean-Pierre BRINGARD.

**Etaient représentés** : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Edmée GESSIER-BATTMANN pour Didier SANSIG, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

**Avaient donné procuration** : Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH, Jean PAOLI à Michel JACOBBERGER, Pascal PETITJEAN à Michel JARDON.

**Etaient Excusés** : Rémi SCHWALM.

**Etaient Absents** : Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Michel JARDON



Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29 27

Date de Convocation : 15 Mars 2017

Date d'affichage :

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7, L2122-8 alinéa1, L-5211-2 et L 5211-9,

Vu le procès-verbal de l'élection annexé à cette délibération,

Suite à la délibération relative à la fixation du nombre de Vice-Président, il est procédé à l'élection de chaque Vice-Président par scrutins successifs et individuels dans les mêmes conditions que celles du Président, soit 3 Vice-Président.

Ces élections se déroulent au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Eliane FARNY et Madame Catherine METRAL reprennent leur rôle d'assesseur du scrutin.

Le Président propose les personnes suivantes :

-1<sup>er</sup> Vice-Président : Emile EHRET avec pour délégation la communication, la prévention et les Finances

-2<sup>ème</sup> Vice-Président : André PICCINELLI avec pour délégation la Gestion des Marchés Publics

-3<sup>ème</sup> Vice-Président : Gilles HEINRICH avec pour délégation la Redevance Incitative et la Collecte

### Résultat du Scrutin :

#### 1<sup>er</sup> Vice-Président :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Emile EHRET est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> Tour sont les suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Monsieur Emile EHRET, 25 voix, obtient la majorité absolue.

#### 2<sup>ème</sup> Vice-Président :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur André PICCINELLI est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> Tour sont les suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 13

Monsieur André PICCINELLI, 25 voix, obtient la majorité absolue.

3<sup>ème</sup> Vice-Président :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Gilles HEINRICH est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1<sup>er</sup> Tour sont les suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Monsieur Gilles HEINRICH, 24 voix, obtient la majorité absolue.

Au vu des résultats du scrutin, le Comité Syndical proclame :

- Monsieur Emile EHRET élu 1<sup>er</sup> Vice-Président et le déclare installé,
- Monsieur André PICCINELLI élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé,
- Monsieur Gilles HEINRICH élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président et le déclare installé.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

 Le Président,  
Patrick MIESCH

Préfecture du Terr de Belfort
<b>23 MARS 2017</b>
Service Courrier